ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU D.O.F. DU 25/10/2025

MODIFICATIONS APPLICABLES À PARTIR DE LA SAISON 2026/2027

RÈGLEMENT PARTICULIER DES COUPES JEUNES ÉQUIPES À 11

Texte actuel	Nouveau texte proposé
	DIVISIONS DES CHAMPIONNATS
ARTICLE 2	ARTICLE 2
Cette coupe est ouverte aux Clubs affiliés au District Oise de Football disputant les championnats officiels organisés par la F.F.F., la Ligue des Hauts de France ou le District Oise de Football.	Cette coupe est ouverte aux Clubs affiliés au District Oise de Football disputant les championnats officiels organisés par la F.F.F., la Ligue des Hauts de France ou le District Oise de Football.
Toutes les équipes évoluant dans les championnats de catégorie U17, peuvent s'y inscrire. Si un club dispose de plusieurs catégories, c'est la catégorie la plus âgée qui sera engagée.	Toutes les équipes évoluant dans les championnats de catégorie U17, peuvent s'y inscrire. Si un club dispose de plusieurs catégories, c'est la catégorie la plus âgée qui sera engagée.
Il est entendu qu'un club ne peut engager qu'une équipe pour une même saison.	Il est entendu qu'un club ne peut engager qu'une équipe pour une même saison.
Tout forfait général de l'équipe, engagée dans cette coupe, dans son championnat entraîne l'élimination en Coupe de l'Oise.	Tout forfait général de l'équipe, engagée dans cette coupe, dans son championnat entraîne l'élimination en Coupe de l'Oise.
	Les clubs dont l'équipe fanion U17 évolue en Championnat National U17 ne sont pas autorisés à engager cette équipe dans cette compétition. En revanche, une équipe réserve de ces clubs peut y participer, à condition d'évoluer entre les niveaux R1 et D2. Si plusieurs équipes réserves remplissent ces critères, seule celle évoluant dans la division la plus élevée pourra représenter le club.